



0485027 201

## **Vous partez en formation** **Votre agence vous a précisé les frais qui seront pris en charge**

Les frais sont pris en charge uniquement s'ils ont été prévus avant le démarrage de la formation

Pour le remboursement de vos frais, vous devez :

- ✓ compléter et signer la note de frais remise par votre agence,
- ✓ y joindre tous les justificatifs nécessaires,
- ✓ remettre la note de frais à votre agence au plus tard 48 heures après la fin de votre formation (ou chaque fin de semaine, dans le cas d'une formation de longue durée). Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de prise en charge des frais :

Type de frais <sup>1</sup>	Montant maximum pris en charge	Justificatifs
Repas	Déjeuner : 9,15 € par repas Dîner : 14,55 € par repas	Note de repas datée - un seul justificatif par repas
Hôtel	41,76 € par nuit + 4,80 € pour le petit déjeuner	Note d'hôtel
Parking	Montant payé	Reçu automatique
Péage	Montant payé correspondant au trajet domicile/formation uniquement	Ticket de péage
Bus, métro Train	Montant payé correspondant au trajet domicile/formation uniquement 2 <sup>e</sup> classe  ou Ile de France 50 % barème Carte Orange (hebdomadaire ou mensuelle) sous réserve qu'il n'y ait pas d'autre remboursement Carte Orange.	Ticket à l'unité composté avec montant noté dessus
Voiture pour le Trajet domicile/formation	Pour tout déplacement au-delà de 40 km aller-retour : 0,18 €/km  Pour tout déplacement supérieur à 200 km aller-retour (cas exceptionnel) : application barème fiscal	Obligation d'avoir la copie de la carte grise dans le dossier.

<sup>1</sup> Ne sont absolument pas remboursés les tickets de carte bancaire, les notes d'essence, les notes de courses en magasin